

Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Rapport de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Forum d'entreprises de Revel – année 2023**

**N° 026.06.2024**

**Rapporteur :**  
**Laurent HOURQUET**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 13 juin 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 24

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Marie ARGENCE, Robert CLERON

#### Absents excusés

Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Annie VEAUTE  
Catherine FEVRIER a donné procuration à Martine MARECHAL  
Frédéric GALINIE a donné procuration à Michel FERRET  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-026062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024  
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires d'une société d'économie mixte se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration de la société.

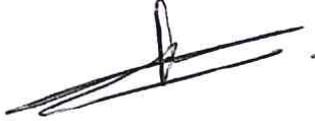
La commune est actionnaire de la SAEML Forum d'entreprises de Revel à hauteur de 16,8 % et a été destinataire du rapport concernant l'exercice 2023 le 5 juin.

Après présentation par monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal prend acte du rapport concernant l'exercice 2023 transmis avec l'ordre du jour.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 21 juin 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240621-026062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024  
Affichage : 21/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation